


**Bureau syndical du  
 10 mars 2022**

**DELIBERATION N° 2022-03-018**

**Autorisation de signature - Accord Cadre relatif à la mise à disposition, l'enlèvement, le remplacement et le transport des bennes de déchets depuis les installations du SYVADEC – lot n°2 à 6**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt- deux, le quinze février, à dix heure trente, le bureau syndical convoqué le neuf février par le Président dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier Poli a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
25	17	17	
<p><b>Présents :</b>                  GIANNI Georges, POLI Xavier, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, NEGRONI Jérôme, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent et GRAZIANI Frederick.</p> <p><b>Présents en visioconférence :</b>                  LACOMBE Xavier, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie et MAURIZI Pancrace.</p> <p><b>Absents :</b>                  FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean- Pierre, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent et GUIDONI Pierre.</p>			

Certifié exécutoire,  
 après transmission en Préfecture le 15/03/2022,  
 et de la publication de l'acte le 15/03/2022.

 Pour le Président, par délégation,  
 Le Directeur Général Adjoint  
 Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20220310-2022-03-018-DE  
 Date de télétransmission : 15/03/2022  
 Date de réception préfecture : 15/03/2022

**Monsieur le Président expose,**

Initialement, une consultation composée de 6 lots a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen en décembre 2021. Lors de l'examen des offres, seul le lot 1 a fait l'objet d'une attribution, les lots n° 2 à 6 ont été déclarés infructueux par la Commission d'appels d'offres du 15 février 2022 compte-tenu du caractère inacceptable des offres reçues en raison du dépassement des crédits qui leur étaient alloués.

Conformément à l'article R2124-3 du Code de la commande publique, une procédure avec négociation a été lancée, pour ces lots, avec les candidats ayant remis une offre à la consultation initiale et dont la candidature a été admise.

Les conditions initiales du marché et les critères de sélection des offres n'ont pas été modifiés.

Les candidats ont déposé leur offre dans le cadre de la procédure négociée le 28 février et les réunions de négociations se sont déroulées entre le 1<sup>er</sup> et le 4 mars.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commandes avec un maximum fixé par lot.

La présente consultation est allotie en cinq lots :

- Lot relatif à Recyclerie et Tri de Bastia - (montant maxi sur 4 ans : 1 080 000 €)
- Lot relatif à la Recyclerie de Lama - (montant maxi sur 4 ans : 500 000 €)
- Lot relatif au quai de transfert OM et tri de Corte - (montant maxi sur 4 ans : 1 560 000 €)
- Lot relatif au quai de transfert de Piana - (montant maxi sur 4 ans : 510 000€)
- Lot relatif au quai de transfert de Monticello -(montant maxi sur 4 ans : 765 000 €)

La durée de chaque lot est de douze mois, reconductible trois fois douze mois par tacite reconduction.

La commission d'appel d'offres a examiné, puis classé les offres déposées par le ou les différents candidats selon les critères suivants :

- Valeur technique : 30%
- Prix des prestations : 70%

**Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles des cinq lots des accord-cadres relatifs à la mise à disposition, l'enlèvement, le remplacement et le transport des bennes de déchets depuis les installations du SYVADEC avec :**

- Pour le lot 2 relatif à Recyclerie et Tri de Bastia, l'entreprise Environnement Services pour un montant estimatif par an sur la base du DQE de 110.026,47 € HT
- Pour le lot 3 relatif à la recyclerie de Lama, l'entreprise Environnement Services pour un montant estimatif par an sur la base du DQE de 51.100 € HT
- Pour le lot 4 relatif au quai de transfert OM et tri de Corte, l'entreprise Transports Albertini Corte pour un montant estimatif par an sur la base du DQE de 217.115,60 € HT
- Pour le lot 5 relatif au quai de transfert de Piana, l'entreprise Corse Eurodéchets pour un montant estimatif par an sur la base du DQE de 93.146,50 € HT
- Pour le lot 6 relatif au quai de transfert de Monticello, l'entreprise AM Transports et TP 2B pour un montant estimatif par an sur la base du DQE de 147.231,93 € HT

Accuse de réception en préfecture  
02B-200009827-20220310-2022-03-018-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,  
VU le Code de la commande publique,  
VU la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,  
VU la délibération n°2021-12-09 du 16 décembre 2021 portant élection de la commission d'appels d'offres,  
Vu les décisions de la commission d'appel d'offres des 15 février et 10 mars 2022,  
Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché,  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,  
Oùie l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

**Décision prise à la majorité :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 4 – M. Pierre SAVELLI, M. Louis POZZO-DI-BORGO, M. Jean-Charles LEONARDI, Mme Leslie PELLEGRINI

- Donne acte au rapporteur des explications entendues.
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles des cinq lots du marché relatif à la mise à disposition, l'enlèvement, le remplacement et le transport des bennes de déchets depuis les installations du SYVADEC avec :
  - l'entreprise Environnement services, pour le lot n°2 relatif à Recyclerie et Tri de Bastia
  - l'entreprise Environnement services, pour le lot n°3 relatif à la recyclerie de Lama
  - l'entreprise Transports Albertini Corte, pour le lot n°4 relatif au quai de transfert OM et tri de Corte
  - l'entreprise Corse Eurodéchets, pour le lot n°5 relatif au quai de transfert de Piana
  - l'entreprise AM Transports et TP 2B, pour le lot n° 6 relatif au quai de transfert de Monticello
- Autorise Monsieur le Président du Syvadec à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20220310-2022-03-018-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022